

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

ID : 032-253201065-20230704-015_2023-DE

S²LO



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Année 2022

Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères du Secteur Est
Route de Gimont - 32120 MAUVEZIN
Tél. : 05.62.06.76.68 - Fax : 09.70.61.66.27 - Mail : sictom.est@orange.fr

SOMMAIRE

Historique	3
Ses élus et ses agents	4
<u>Les indicateurs techniques</u>	5 - 15
<u>La collecte des déchets ménagers</u>	
1/ Le mode de collecte	5
2/ Territoire desservi	6 - 7
<u>I. Les ordures ménagères</u>	
1/ Les contenants	8
2/ Le transfert et le traitement des ordures ménagères	8
3/ Les tonnages enlevés et leur évolution	8 - 9
<u>II. Le tri sélectif</u>	8 - 10
A/ Suivi de la mise en place du tri sélectif	8
B/ La collecte du tri sélectif	
1/ Les contenants	9
2/ Le transfert et le traitement des emballages recyclables et du papier	9
3/ Les tonnages collectés et leur évolution	10
4/ La qualité du tri sélectif	11
Exemples d'erreurs récurrentes	11
<u>III. Le verre</u>	
1/ Les contenants	12
2/ Le transfert et le traitement du verre	12
3/ Les tonnages collectés et leur évolution	12
Exemples d'erreurs récurrentes	12
<u>IV. Le compostage</u>	13
<u>V. Les déchetteries - Les tonnages</u>	14
<u>VI. La collecte des vêtements en déchetteries</u>	15
<u>VII. Les tonnages globaux et leur évolution</u>	15
<u>Les indicateurs financiers</u>	16 - 22
<u>I. Les modalités d'exploitation</u>	16
<u>II. Les dépenses et leurs financements</u>	
A/ Structure des dépenses de fonctionnement et leur évolution	16 - 17
Consommation de carburant	17
B/ Structure des recettes de fonctionnement et leur évolution	18
C/ Structure des dépenses d'investissement et leur évolution	19
D/ Structure des recettes d'investissement et leur évolution	20
<u>III. Le coût du service</u>	21 - 24
<u>IV. Les modalités de financement</u>	24

HISTORIQUE

Le SICTOM EST a été créé par arrêté préfectoral du 22 novembre 1983, avec pour compétences la collecte et le traitement des ordures ménagères qui sont entreposées à Mauvezin, sur le site appartenant au SICTOM EST à « Belloc ».

De 1988 à 2001, le SICTOM EST exploite une usine d'incinération d'ordures ménagères sur le territoire de la commune de Mauvezin.

En 2000, le SICTOM EST adhère au syndicat mixte départemental pour le traitement des ordures ménagères et assimilées (TRIGONE), et lui transfère la compétence « traitement ». Les ordures ménagères sont alors enfouies dès 2001.

La gestion des 4 déchetteries situées à Gimont, l'Isle-Jourdain, Mauvezin et Thoux a été confiée à TRIGONE au 1^{er} janvier 2019

En 2022, le SICTOM EST assure, en régie :

- la collecte des ordures ménagères de 61 communes sur les cantons : Gimone-Arrats, L'Isle-Jourdain, Auch 2, Gascogne Auscitaine, Val de Save et Plaisance du Touch.



Le Conseil Syndical du SICTOM EST composé de 2 délégués par commune, soit 122 au total. **La compétence déchets appartient aux communautés de communes** qui ont transféré la gestion de la collecte au SICTOM EST et qui désignent les délégués.

Les membres du Bureau sont au nombre de 6 : **(2 pour la 3CAG, 2 CCBL et 2 CCGT)**

DUBOSC Patrick, Président

MANTOVANI Guy, Vice-Président
FAISSAT Françoise, Vice-Présidente
CASONATO Lilian, Vice-Président
LABORDE Christophe, Vice-Président
POMIES Christian, Vice-Président

1 Directeur technique, LABEDAN Christian
1 Directrice Adm. et Financière, MOUTON Nathalie
1 Ambassadeur de tri (mise à dispo TRIGONE)
1 standardiste réceptionniste BERHAULT Charlotte

18 agents techniques titulaires (dont 1 en détachement) 2 départs à la retraite en 2022

BARRIERE Florent
BENONI Pierre
BERGE Christian
BERGE Yannick

FERNANDEZ Gilles
FINAZZI Eric
FIORE Gil
MANAS Gérard

PEYREBERE Pierre
PUJOL Guillaume
RITOURET François-Pierre
**SARTOREL Jean-Maurice
(retraite)**

CARVALHO-LOPES Joël
DURANTE Laurent
EYMARD Richard (retraite)

MARCONATO Romain
MONTIES Johan
NESPOULOUS Maxime
PASCOLINI Mathieu
PENET Bruno
(détachement)

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte des déchets ménagers

1/ Le mode de collecte

La collecte des déchets ménagers **se faisait** essentiellement en bacs de regroupement et en porte à porte dans le centre des communes suivantes : Aubiet, Fontenilles, Gimont, L'Isle-Jourdain, Marsan, Mauvezin, Pujaudran, Puycasquier.

Le SICTOM EST s'est engagé, conformément aux préconisations nationales, dans la suppression du porte à porte et des points de regroupement, en faveur de l'installation de points d'apport volontaire avec des colonnes aériennes de 4 m³ et des colonnes enterrées de 5m³ (engagement soutenu financièrement par CITEO – anciennement Eco-Emballages).

Depuis le mois de décembre 2019, le SICTOM EST a commencé la mise en place de points d'apport volontaire avec des colonnes aériennes de 4m³ pour le tri sur les 15 communes suivantes : Ansan, Augnax, Bajonnette, Beaupuy, Blanquefort, Catonvielle, Clermont-Savès, Escorneboeuf, Labrihe, Mansempuy, Maravat, Razengues, Roquelaure-Saint-Aubin, Saint-Brès et Sainte-Marie.

En 2022, le déploiement s'est terminé, avec la suppression totale du porte à porte (à l'exception de Fontenilles qui quittera le SICTOM EST au 1^{er} mai 2023).

Sur le secteur se trouvent réparties :

- 350 colonnes aériennes de tri
- 350 colonnes aériennes d'OM
- 45 colonnes enterrées de tri
- 45 colonnes enterrées d'OM

Il subsiste fin décembre 2022, dans quelques résidences et lotissement, des conteneurs de 770 L, en points de regroupement :

- 129 bacs de 770 L de tri
- 143 bacs de 770 L d'OM.

Le service technique du SICTOM EST emploie **18 agents** répartis sur les postes de ripeurs, chauffeurs, agents de maintenance du matériel et agents d'entretien des sites.

Sa flotte est composée de 7 camions de collecte et de 3 BOM grue.

2/ Territoire desservi

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023



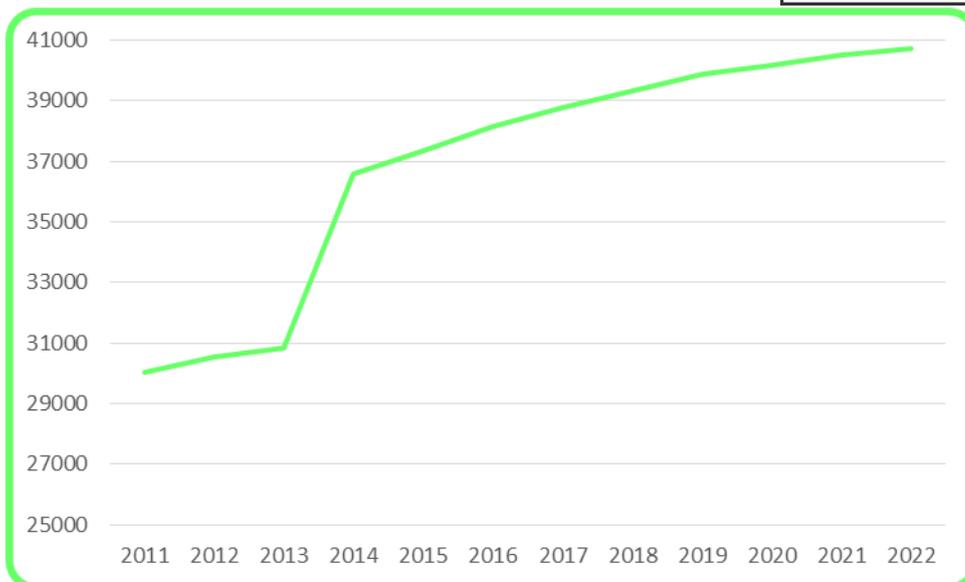
ID : 032-253201065-20230704-015_2023-DE

Le SICTOM EST assure la collecte des ordures ménagères et du tri des communes suivantes, représentant une population de 40 739 habitants (population totale* INSEE) :
 *Population totale = Population municipale (résidents habituels) + Population comptée à part (ex : étudiants)

Année 2021		Collecte		Année 2021		Collecte		Année 2021		Collecte	
Communes	Nb hab	OM	Tri	Communes	Nb hab	OM	Tri	Communes	Nb hab	OM	Tri
ANSAN	82	1	1	HOMPS	111	1	1	ROQUELAURE ST A	106	1	1
ARDIZAS	226	1	1	ISLE-ARNÉ (L)	196	1	1	SAINTE-ANNE	133	1	1
AUBIET	1147	1	1	ISLE-JOURDAIN (L)	9454	2	2	SAINTE-ANTONIN	159	1	1
AUGNAX	119	1	1	JUILLES	226	1	1	SAINTE-BRES	74	1	1
AURADÉ	689	1	1	LABRIHE	223	1	1	SAINTE-CAPRAIS	147	1	1
AVENSAC	76	1	1	LIAS	759	1	1	SAINTE-CRICQ	290	1	1
BAJONNETTE	111	1	1	LUSSAN	239	1	1	SAINTE-GEMME	116	1	1
BEAUPUY	216	1	1	MANSEMPUY	71	1	1	SAINTE-GEORGES	191	1	1
BLANQUEFORT	49	1	1	MARAVAT	39	1	1	SAINTE-GERMIER	214	1	1
CASTILLON-SAVÈS	347	1	1	MARESTAING	339	1	1	SAINTE-MARIE	433	1	1
CATONVIELLE	97	1	1	MARSAN	486	1	1	SAINTE-ORENS	87	1	1
CLERMONT-SAVÈS	425	1	1	MAURENS	323	1	1	SAINTE-SAUVY	361	1	1
COLOGNE	997	1	1	MAUVEZIN	2287	1	1	SARRANT	371	1	1
CRASTES	259	1	1	MONBRUN	418	1	1	SEGOUFIELLE	1187	1	1
ENCAUSSE	438	1	1	MONFERRAN-SAVÈS	853	1	1	SEREMPUY	46	1	1
ENDOUFIELLE	521	1	1	MONFORT	511	1	1	SIRAC	173	1	1
ESCORNEBOEUF	578	1	1	MONTIRON	144	1	1	SOLOMIAC	496	1	1
FONTENILLES	6032	1*	1*	NOUGAROLET	384	1	1	THOUX	266	1	1
FREGOUVILLE	346	1	1	PUJAUDRAN	1657	1	1	TOUGET	519	1	1
GIMONT	3078	2	1	PUYCASQUIER	454	1	1	* suivant zones <input type="checkbox"/> TOUJOURS EN PORTE A PORTE			
GISCARO	104	1	1	RAZENGUES	259	1	1				

La commune de Fontenilles a adhéré au SICTOM EST le 01/01/2014

Evolution de la population desservie par le SICTOM EST :



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population	30857	36571	37343	38136	38774	39332	39874	40194	40510	40739
Evolution %	1,07%	18,52%	2,11%	2,12%	1,67%	1,42%	1,36%	0,80%	0,79%	0,57%

39464 = chiffres Trigone pour concordance avec la matrice des coûts de l'ADEME

Tous les calculs présentés par la suite, concernant les tonnages et les coûts seront basés sur la population Trigone et la matrice de l'ADEME.



I. Les ordures ménagères

1/ Les contenants

143 bacs de regroupement de 770 litres 350 colonnes aériennes de 4m³, et 45 colonnes enterrées pour les ordures ménagères, sont répartis sur les 61 communes adhérentes au SICTOM EST. *Ces bacs sont uniquement destinés à la collecte des déchets ménagers.*

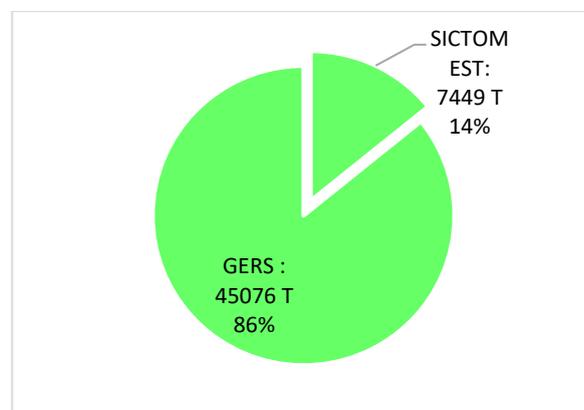
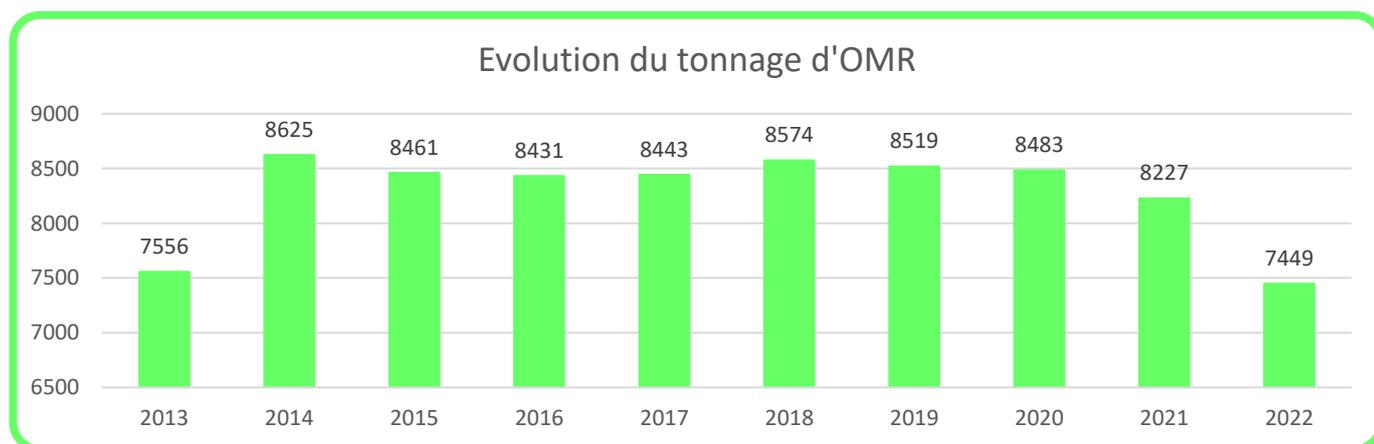
2/ Le transfert et le traitement des ordures ménagères

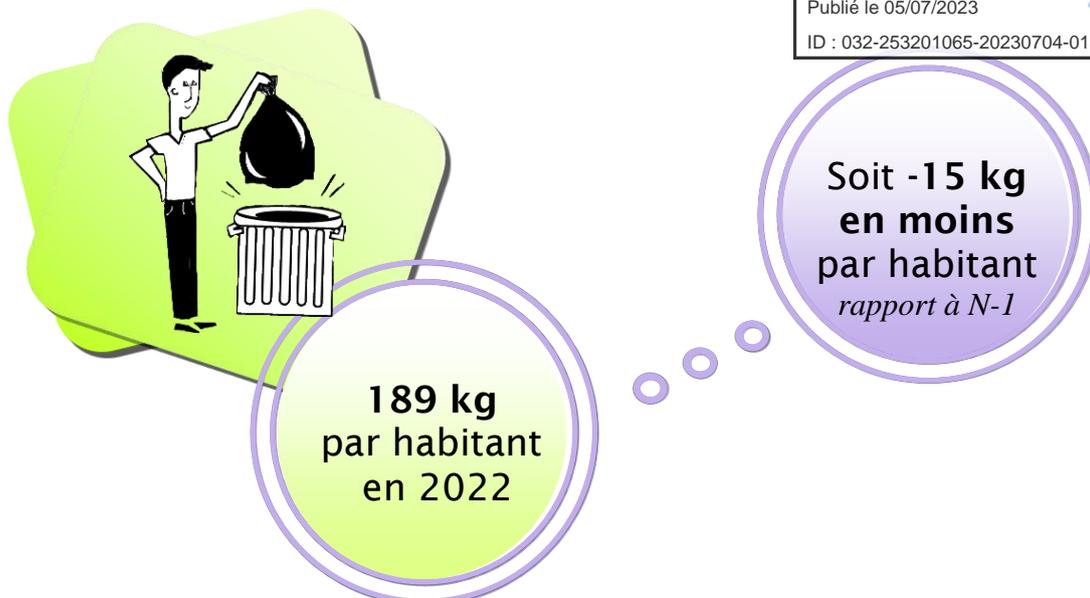
Une fois collectées, les ordures ménagères sont déversées dans une semi au centre de transfert de Mauvezin. Elles sont ensuite transportées au Centre d'Enfouissement de Pavie (32) ou du Houga (32) par TRIGONE qui a la compétence du transfert et du traitement.

Matériaux	Unités de traitement et localisation	Mode de traitement
Ordures Ménagères Résiduelles	Centre d'enfouissement de Pavie (32) ou du Houga (32)	Enfouissement

3/ Les tonnages enlevés et leur évolution

	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Évolution
Ordures Ménagères	8 277	7 449	-10.45 %





II. Le tri sélectif

A/ Suivi de la mise en place du tri sélectif

Le SICTOM EST fourni, par l'intermédiaire des communes, un cabas de collecte des emballages recyclables à chacun des foyers concernés par le ramassage en point de regroupement, et des sacs jaunes, pour les foyers concernés par la collecte en porte à porte.

B/ La collecte du tri sélectif

1/ Les contenants

129 bacs de regroupement de 770 litres, pour le tri sélectif, 350 colonnes aériennes de 4m³ et 45 colonnes enterrées, uniquement destinés à la **collecte des emballages ménagers recyclables et du papier** sont réparties sur les **61 communes du SICTOM EST**.

2/ Le transfert et le traitement des emballages recyclables et du papier

Après la collecte, les emballages recyclables et le papier sont déposés au centre de transfert de Mauvezin et sont redirigés vers le Centre de Tri de TRIGONE.

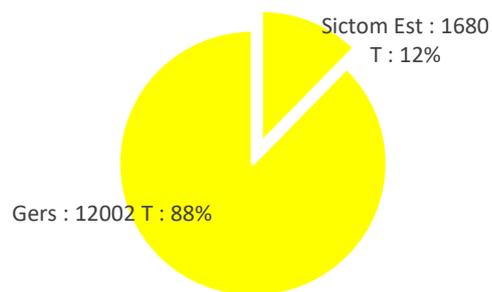
Matériaux	Unités de traitement et localisation	Mode de traitement
Emballages recyclables et papier	Centre de tri -TRIGONE- commune d'Auch (32)	Tri et Recyclage

3/ Les tonnages collectés et leur évolution

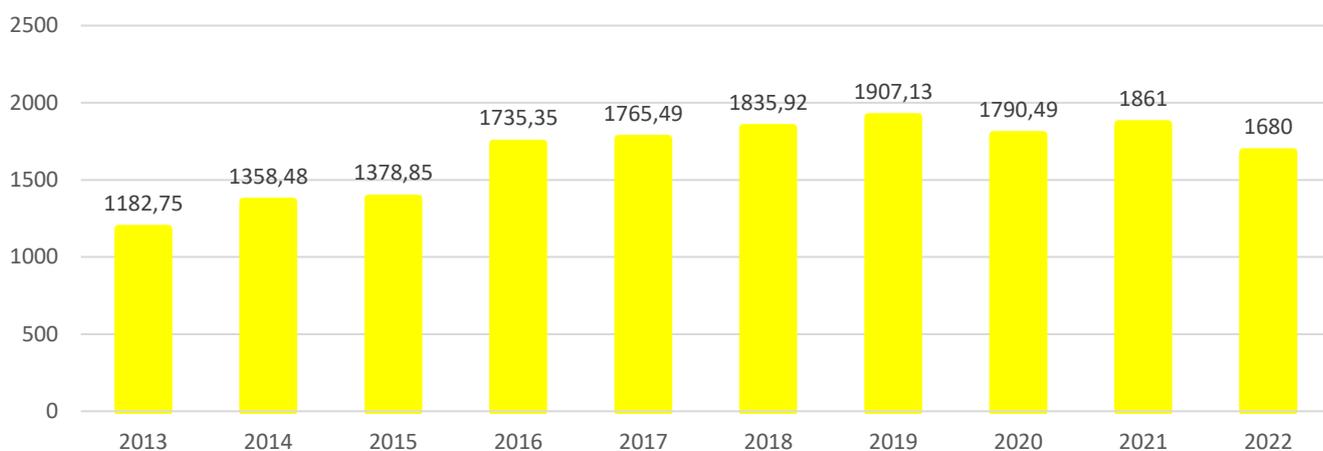
Envoyé en préfecture le 05/07/2023
 Reçu en préfecture le 05/07/2023
 Publié le 05/07/2023
 ID : 032-253201065-20230704-015_2023-DE



	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Évolution
Tri sélectif	1861	1680	- 11%



Evolution du tonnage de la collecte de tri



43 kg
par habitant
en 2022

Soit - 3 kg
par habitant
rapport à N-1

4/ La qualité du tri sélectif

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

ID : 032-253201065-20230704-015-2023-DE

« Certification » est effectuée

Afin de vérifier la qualité du tri collecté sur notre territoire, une « certification » est effectuée chaque mois au centre de tri de TRIGONE à Auch. Cette dernière consiste à effectuer un tri de refus (erreurs de tri) et le pourcentage des différents matériaux collectés.

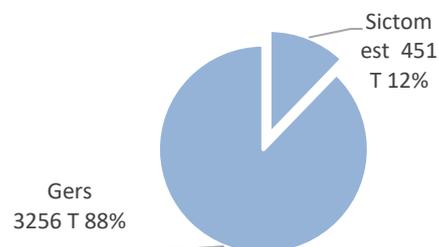
Pour se faire, un échantillon de la collecte est prélevé et trié par des agents du SICTOM EST et un responsable du centre de tri.



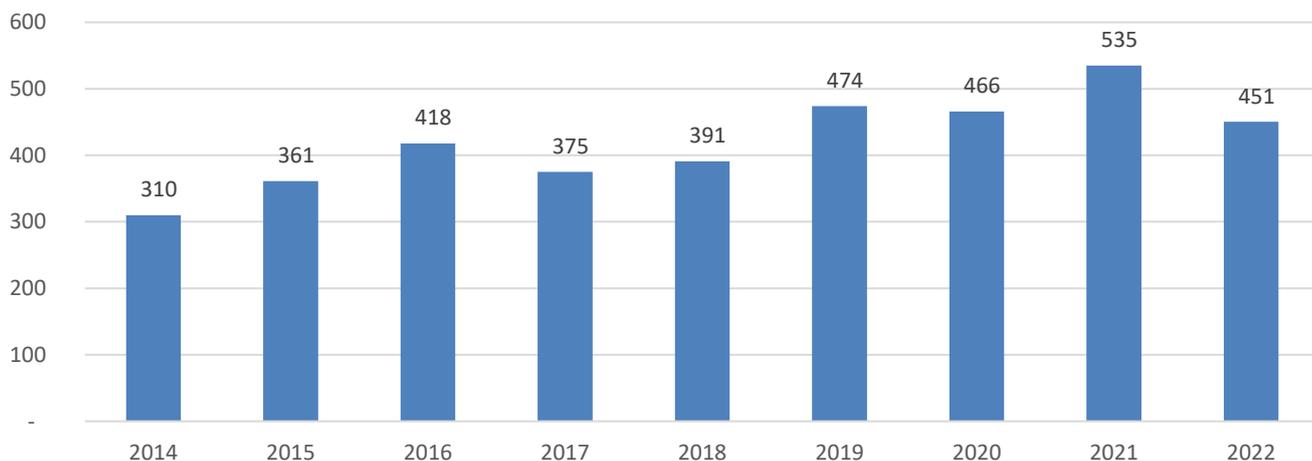
Chaque catégorie de matériaux est pesée, permettant ainsi de calculer le pourcentage concernant les erreurs de tri.

Il est essentiel de rappeler que les subventions CITEO (anciennement Eco-Emballages) sont déterminées par la quantité et la qualité de notre collecte.

Exemples d'erreurs récurrentes en 2022 : ordures ménagères, masques, ferraille, vêtements et chaussures, tapis, couches, verre, objets, DEEE, bois, déchets verts, bâches, piscines gonflables ... et des masques !



Evolution du tonnage d'erreurs de tri



III. Le verre

1/ Les contenants

132 colonnes aériennes et 35 colonnes enterrées à verre sont réparties sur les 61 communes adhérentes au SICTOM EST.

Ces colonnes sont uniquement destinées à la collecte des emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux).

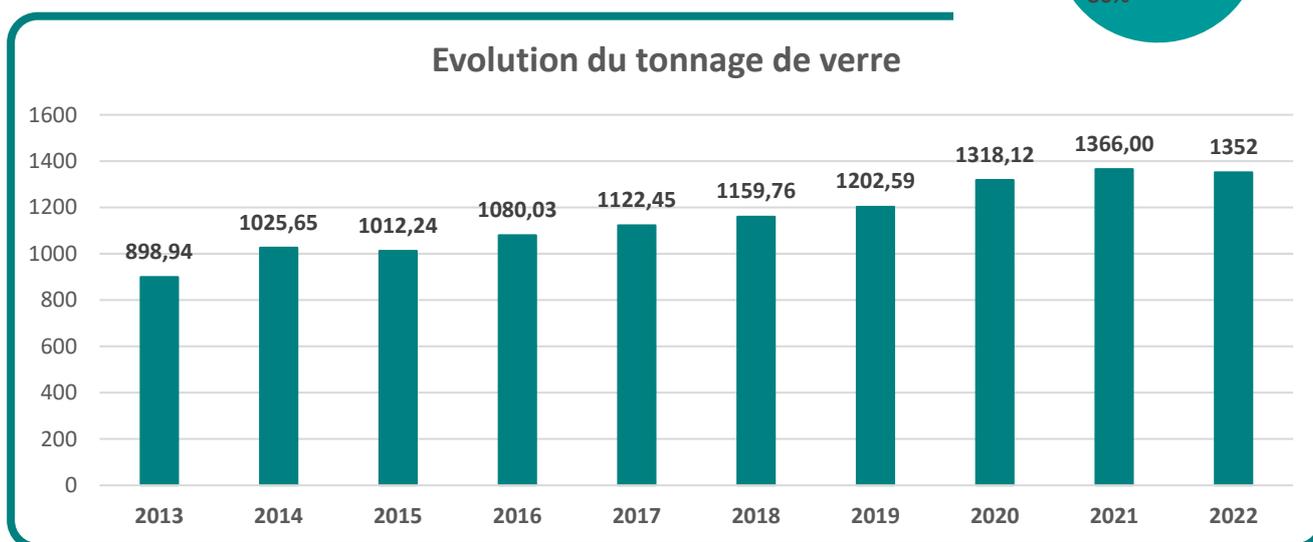
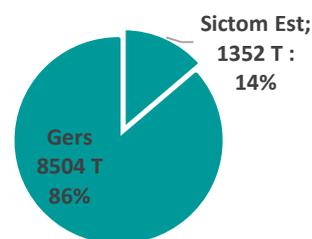
2/ Le transfert et le traitement du verre

La SPL Trigone gère la collecte du verre sur le secteur du SICTOM EST depuis le mois de mai 2013. Le verre collecté est transféré à la Verrerie d'Albi afin de le recycler.

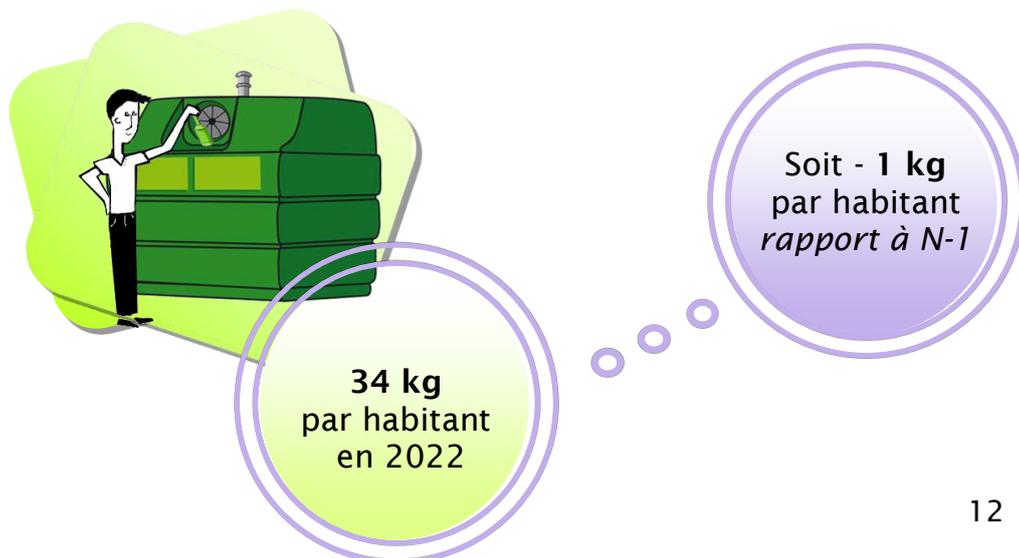
Matériaux	Unités de traitement et localisation	Mode de traitement
Emballages en verre	Verrerie d'Albi (81)	Tri et Recyclage

3/ Les tonnages collectés et leur évolution

	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Évolution
Verre	1366	1352	-1.8 %



Exemples d'erreurs récurrentes en 2022 : verres pour boire, vaisselle, ampoules, miroir, couvercles et bouchons, pots de fleur...



IV. Le compostage

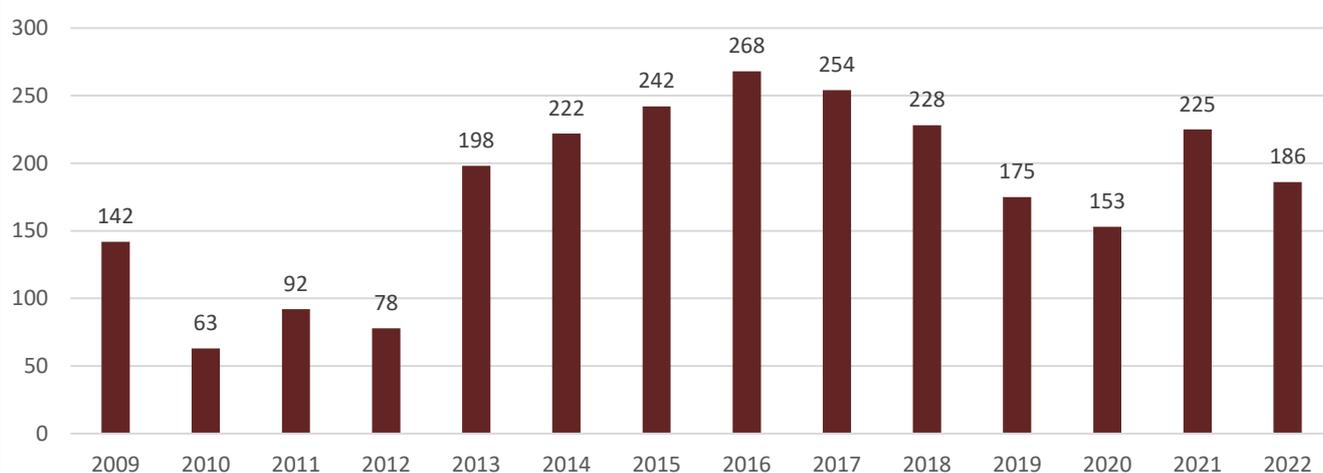
30 à 50% du poids des poubelles est composé de déchets fermentescibles.

Ce qui représente environ 40 kg par personne et par an. Les déchets compostés ne sont plus dirigés vers les ordures ménagères, ce qui se traduit par des poubelles plus légères et moins de tonnages à collecter et à traiter.

2 703 composteurs de 400 litres en plastique recyclé ont été délivrés depuis le début de l'opération, lancée en 2007 par TRIGONE, contre une participation de 10 €.



Evolution du nombre de composteurs distribués



Par ailleurs, 4 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés, pour un total de 17 sites au 31/12/2022 :

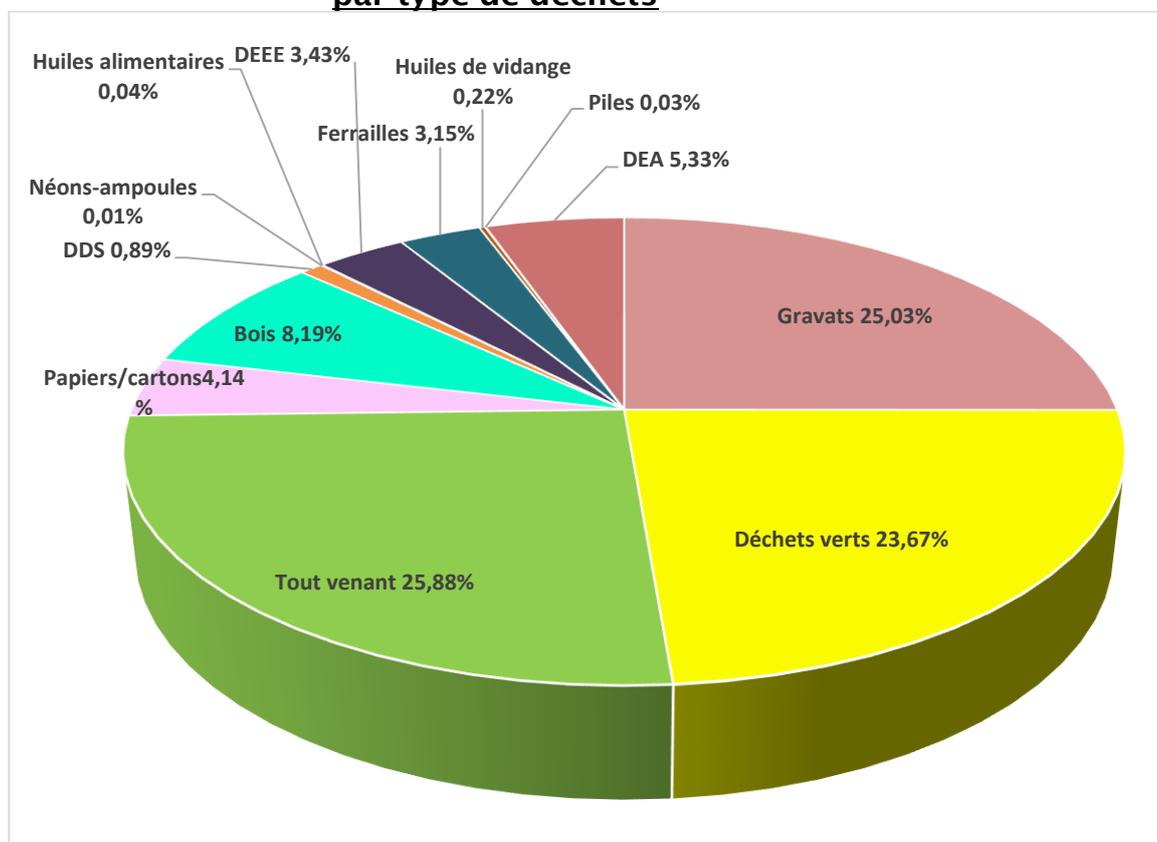
- Gendarmerie de L'Isle-Jourdain
- Le BARAC bâtiment d'accueil des entreprises – 3CAG à Gimont
- Le FOYER CLERMONT CAPELAS à Fontenilles
- Le restaurant la FABRIQUE DES COLIBRIS à Mauvezin



V. Les déchetteries - Les tonnages

Matériaux	Tonnages		Évolution
	2021	2022	
Gravats	2 978,00	2 216,14	-26%
Déchets verts	2 575,00	2 095,60	-18,62%
Tout venant	2 523,00	2 291,14	-9,19%
Papiers/Cartons	341	366,21	7,39%
Bois	807	724,9	-10,17%
DDS	82	79,2	-3,41%
Néons et Ampoules EE	1,61	1,03	-36,02%
Huiles alimentaires	3	3,24	8,00%
cartouches toners	0	0,59	0,00%
DEEE	339	303,44	-10,49%
Ferrailles	381	279	-26,77%
Huiles de vidange	20,7	19,17	-7,39%
piles	2,73	2,31	-15,38%
DEA	492	471,99	-4,07%
DASRI		0,39	
Radiographies		0,18	
TOTAL	10 546,04	8 854,53	-16,04%

Part du tonnage des déchets apportés en déchetteries en 2022 par type de déchets



Depuis le 1^{er} janvier 2019, la compétence, pleine et entière, des déchetteries a été transférée à TRIGONE.

VI. La collecte des vêtements en déchetterie

Dans les 4 déchetteries du SICTOM EST se trouvent des bornes de collecte de vêtements « Le Relais 32 » ;

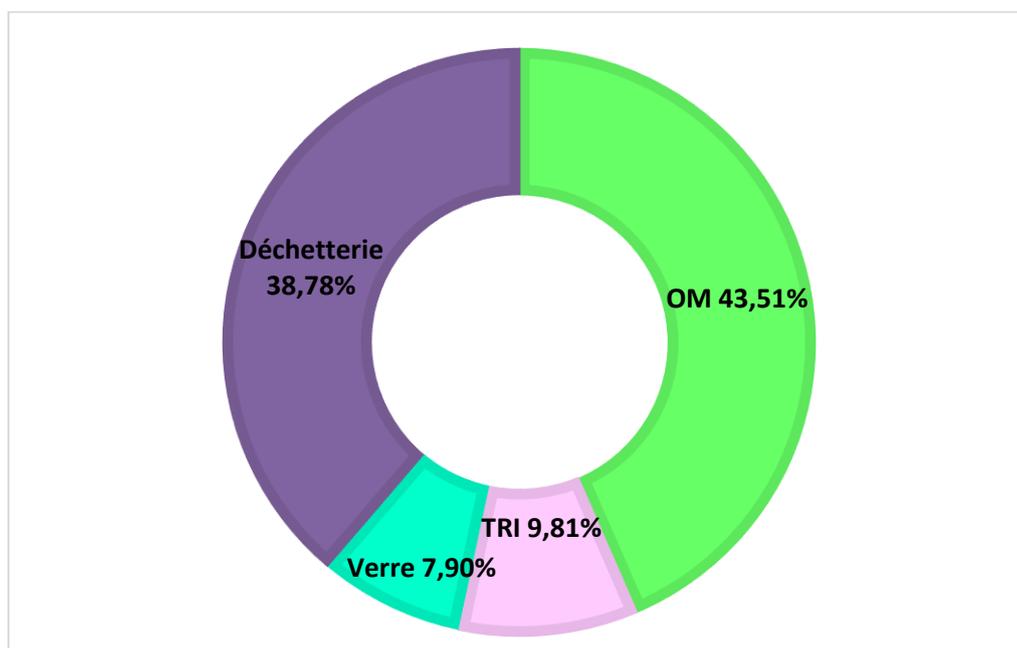
36 002 kg de vêtements y ont été déposés en 2022

Pour information, d'autres bornes de collecte sont implantées sur le secteur du SICTOM EST par les communes.



VII. Tonnages globaux

	2021	2022	Evolution en %
OM	8227,00	7449,00	-9,46%
Tri	1861,00	1680,00	-9,73%
Verre	1366,00	1352,00	-1,04%
Déchetteries	10546,00	6638,00	-37,06%
Totaux	22000,00	17119,00	-22,19%



I. Les modalités d'exploitation

Le service de collecte des ordures ménagères et d'entretien des véhicules de collecte est exploité en régie. L'attachement au maintien du service public est une des raisons de ce choix. Il permet une liberté totale de décision et une maîtrise technique financière directe du service.

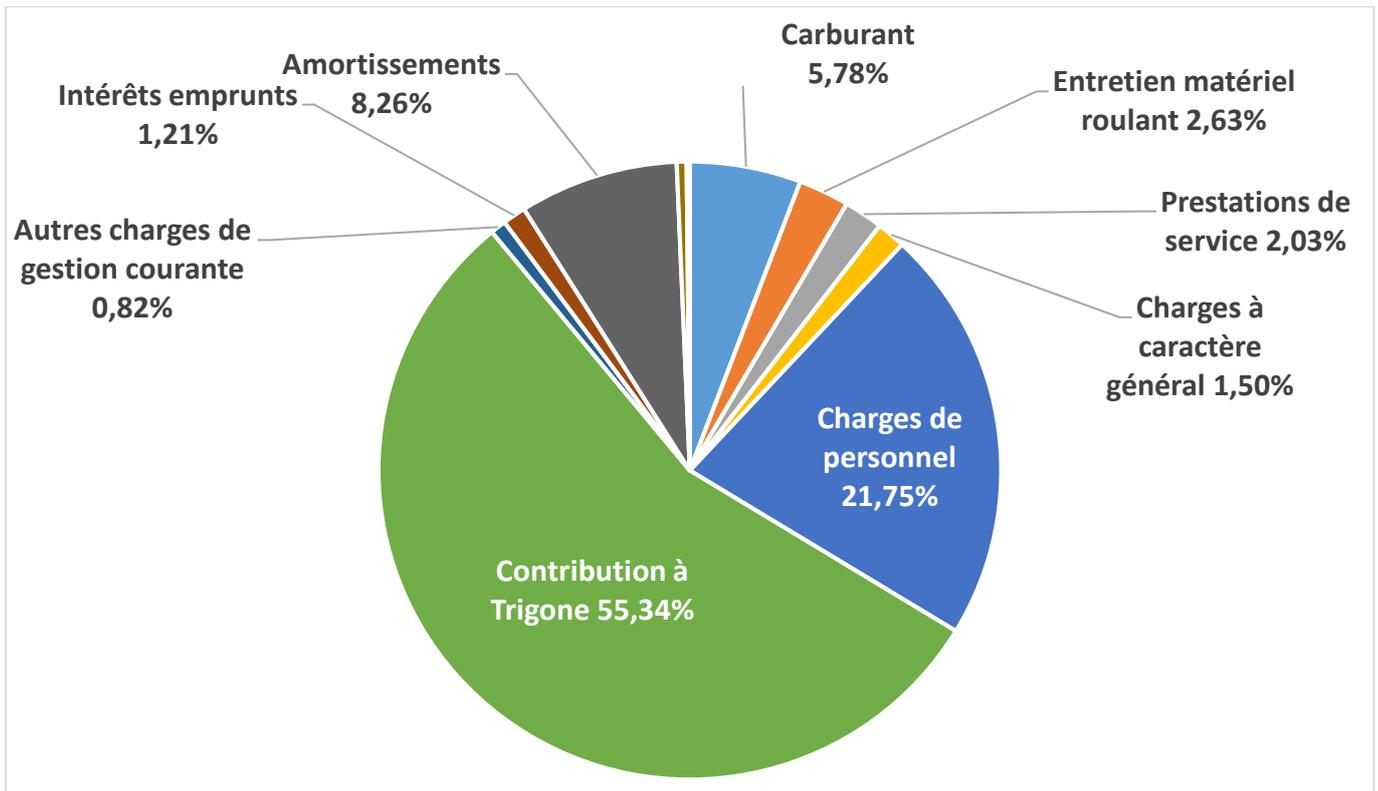
Le transfert et le traitement est effectué, au niveau départemental, par TRIGONE.

II. Les dépenses et leurs financements

A/ Structure des dépenses de fonctionnement et leur évolution

Nature des dépenses	2021	2022	Evolution	Remarques
Carburants	166 942	243 184	45,67%	gasoil + ad blue
Entretien matériel roulant	80 961	110 883	36,96%	
Contrats prestataires de service	72 544	85 495	17,85%	collecte du verre
Autres charges à caractère général	59 716	63 244	5,91%	Besoins de fonctionnement (eau, électricité, assurances, sacs jaunes etc...)
Charges de personnel	935 233	915 836	-2,07%	Salaires du personnel + prime COVID
Contribution à TRIGONE	2 193 930	2 329 973	6,20%	Transport et traitement des déchets (OM, tri, déchetteries+participation St-Lys, salaire agent communication)
Autres charges de gestion courante	33 801	34 391	1,75%	Indemnités élus et charges
Charges financières	61 768	50 905	-17,59%	Intérêts d'emprunts
Dotations aux amortissements	255 997	347 920	35,91%	opérations d'ordre
Valeur immobilisation cédées	16 052	21 550	100,00%	
Charges exceptionnelles	318	3 543	100,00%	
Titres annulés-créances irrécouvrables	0	3 396		Créances irrécouvrables (fermeture, LJ....)
TOTAL DEPENSES	3 877 262	4 210 320	8,59%	

Dépenses de fonctionnement = 4 210 320 €



Evolution de la consommation de carburant

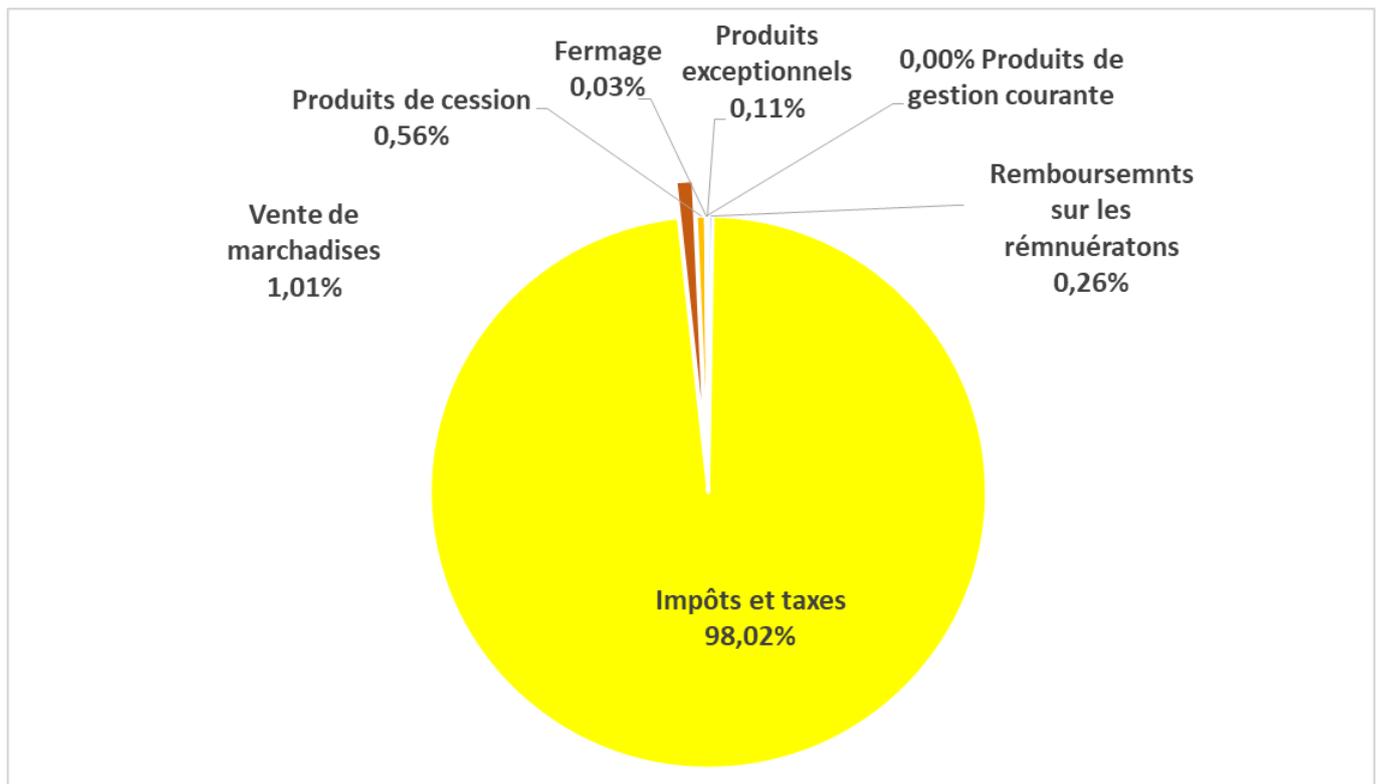


Une cuve de 10 000 L a été installée fin novembre 2018 afin de limiter les coûts et les trajets pour faire le plein des camions.

Le logiciel de la cuve calcule le nombre de litres et le coût au jour le jour. La différence entre les dépenses de carburant du CA 2022 et ce tableau vient du fait que le prix total des livraisons est pris en compte, alors que tout le gasoil n'est pas consommé. Le CA tient également de dépenses qui ne sont pas directement des dépenses de carburant (ex. : ad blue).

B/ Structure des recettes de fonctionnement et leur évolution

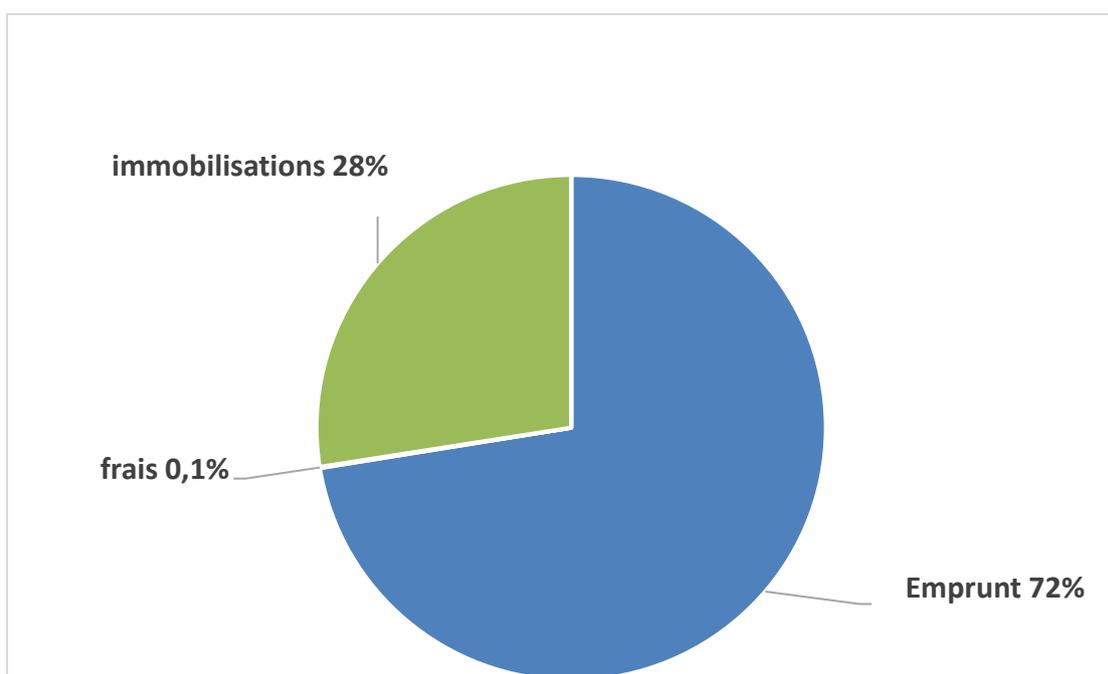
Nature des recettes	2021	2022	Evolution	Remarques
Remboursement sur les rémunérations du personnel	1 754	10 985	526,28%	Remboursement des accidents de service, maladie, EA
Impôts et taxes et dotations	3 671 345	4 110 852	11,97%	TEOM (12,5%) et redevance spéciale
vente de marchandises	34 084	42 355	24,27%	Vente du verre
Opération d'ordre cession	16 052	23 550	100,00%	cession BOM et conteneurs
Fermage	0	1 205		0
Produits de gestion courante	5 619	1		
Produits exceptionnels	16 471	4 790	-70,92%	mandats annulés
TOTAL RECETTES	3 745 325	4 193 738	11,97%	

Recettes de fonctionnement 2022**= 4 193 738 €****(133 028 € d'excédent reporté)**

C/ Structure des dépenses d'investissement et leur évolution

Nature des dépenses	2021	2022	Evolution	Remarques
Emprunts	1 247 402	392 503	-68,53%	Capital d'emprunt (dont remb. Emprunt FCTVA)
frais d'étude et logiciels	1 256	0	-100,00%	mise aux normes déchetteries+AMO et logiciel COSOLUCE
Immobilisation corporelles	473 186	101 970	-78,45%	
plus ou moins-values sur cessions	0	1 543		
TOTAL DEPENSES	1 721 844	496 016	-71,19%	

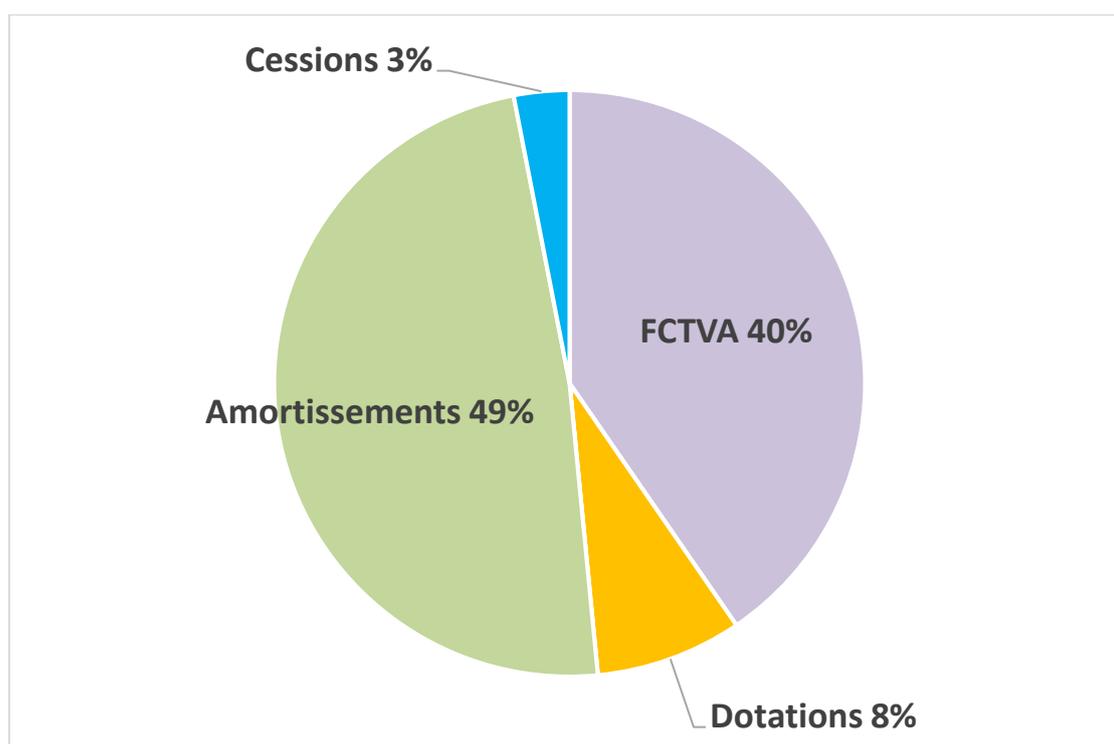
Dépenses d'investissement 2022
= 496 016 €



D/ Structure des recettes d'investissement et leur évolution

Nature des recettes	2121	2022	Evolution	Remarques
FCTVA	213 540	348 821	63,35%	
Dotations	42 366	26 837	-57,86%	
Emprunts	0	0		
Amortissements	255 997	347 920	35,91%	Opération d'ordre
Cessions	16 052	21 550	100,00%	BOM et conteneurs
Autres immobilisations		9 436		
TOTAL RECETTES	527 955	754 564	42,92%	

Recettes d'investissement 2022
 = 754 564 €
 (717 063 € d'excédent reporté)



III. Le coût du service

Le coût complet (collecte-transport-traitement)

Selon la matrice des coûts de l'Ademe, comprenant les données de TRIGONE :

	2021	2022
Charges de structure	172 889 €	174 777 €
Communication	33 790 €	35 443 €
Prévention	32 715 €	34 284 €
Pré-collecte	284 687 €	272 828 €
Collecte	1 546 054 €	1 593 994 €
Transfert/Transport	267 952 €	250 868 €
Traitement des déchets non dangereux	451 135 €	453 440 €
REG Transfert/transport - Traitement des déchets non dangereux	1 503 996 €	1 443 774 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	55 099 €	52 465 €
Autres charges	0	0 €
TOTAL CHARGES = coût complet	4 348 317 €	4 311 873 €
Ventes de produits et d'énergie	233 261 €	283 469 €
Matériaux	- €	
Compost	- €	
Énergie	- €	
Prestation à des tiers	- €	
Autres produits	- €	23 550 €
Tous soutiens des sociétés agréées	441 215 €	376 017 €
Subventions de fonctionnement	0 €	8 500 €
TOTAL PRODUITS	674 476 €	691 536 €
TVA acquittée	318 561 €	337 297 €
Redevance spéciale	173 026 €	128 734 €
Contribution des collectivités (TEOM)	3 498 000 €	3 973 618 €
TOTAL CONTRIBUTIONS	3 671 026 €	4 102 352 €

La différence entre le CA2021 et la matrice des coûts de l'ADEME s'explique :

- En charges : notamment par la différence des durées d'amortissements
- En recettes : par l'intégration des soutiens versés à TRIGONE et du produit des ventes de matière réalisées par TRIGONE

Montants annuels	2021	
Charges fonctionnelles (charges de structure+comm)	206 679 €	210 221 €
Charges techniques	4 141 638 €	4 101 653 €
Total charges = coût complet	4 348 317 €	4 311 874 €
Total produits (ventes+soutiens)	674 476 €	691 536 €
Coût aidé HT (total charges-produits)	3 673 841 €	3 620 337 €
Coût aidé TTC	3 992 402 €	3 957 634 €
Total contributions	3 671 026 €	4 102 352 €

	2021	2 022
Taux de couverture du coût aidé par les contributions	91,95%	103,66%

	2020	2021	2 022
Coûts par habitant	38 892 hab	39 464 hab	39 464 hab
Coût complet	99 €	110 €	109 €
Coût aidé HT	87 €	93 €	92 €
TVA acquittée	9 €	8 €	9 €
Coût aidé TTC	96 €	101 €	101 €
Coûts par tonne		19 2023 T	17 119 T
Coût complet	214 €	229 €	252 €
Coût aidé HT	188 €	193 €	211 €
TVA acquittée	19 €	17 €	20 €
Coût aidé TTC	208 €	210 €	231 €

Comparaison coût HT SICTOM EST/NATIONAL

Typologie d'habitat	Mixte à dominante rurale				
	Tous flux confondus	OMR	RSOMHV	Déchets des déchèteries	Verre
Premier décile	51 €	22 €	-3 €	13 €	-0,5 €
Premier quartile	75 €	39 €	4 €	22 €	0,5 €
Médiane	88 €	48 €	8 €	27 €	1,2 €
Troisième quartile	102 €	58 €	13 €	31 €	1,7 €
Neuvième décile	128 €	75 €	22 €	40 €	2,9 €
SICTOM EST	92 €	48 €	17 €	25 €	1,8 €

Répartition des charges entre compétences :

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

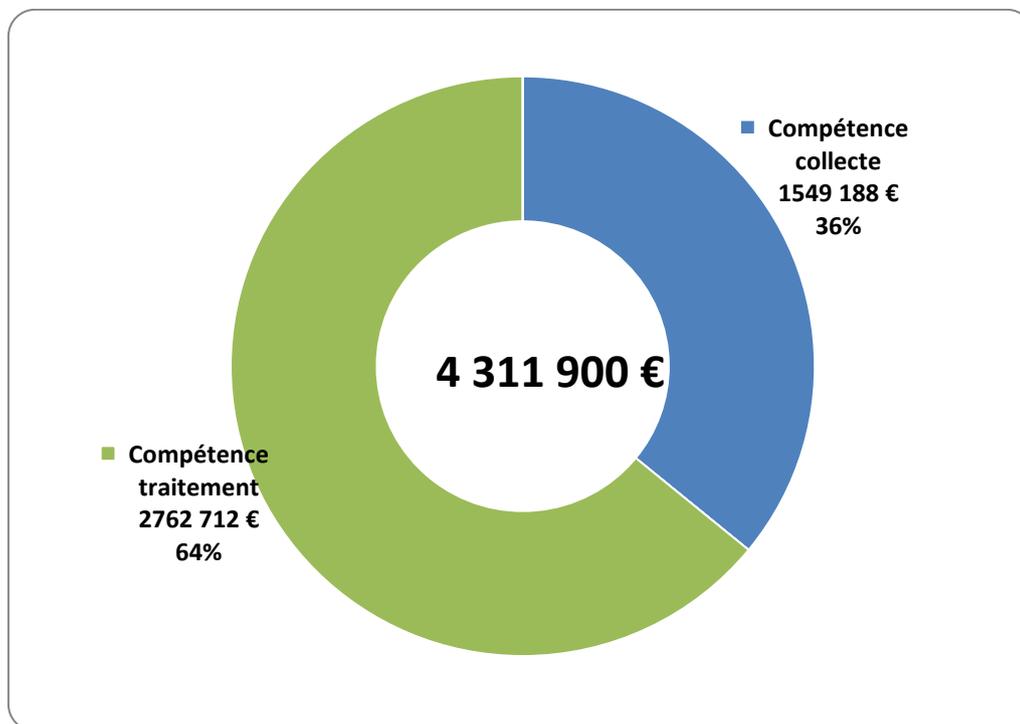
ID : 032-253201065-20230704-015_2023-DE



REPARTITION DES CHARGES EN € HT ENTRE COMPÉTENCES

Poste	Compétence collecte	Compétence traitement	Total
Fonctionnelles	210 200 €		210 200 €
Techniques	1 338 988 €	2 762 712 €	4 101 700 €
Total	1 549 188 €	2 762 712 €	4 311 900 €
Répartition	36%	64%	100%

NB : charges fonctionnelles = charges de structure + communication



Hierarchisation des charges

HIERARCHISATION DES CHARGES EN € HT				
Poste	Montant	Répartition	€ par habitant	€ par tonne
Collecte des OMR	702 400 €	16,3%	17,8 €	94 €
Déchèteries (haut et bas de quai)	1 029 100 €	23,9%	26,1 €	155 €
Transport et Traitement des OMR	985 800 €	22,9%	25,0 €	132 €
Collecte des Emballages et papier hors verre	501 700 €	11,6%	12,7 €	299 €
Transport et Traitement des Emballages et papier hors verre	458 000 €	10,6%	11,6 €	273 €
Structure & communication	210 200 €	4,9%	5,3 €	
Collecte du verre	76 300 €	1,8%	1,9 €	56 €
Pré-collecte	272 800 €	6,3%	6,9 €	
Prévention	34 300 €	0,8%	0,9 €	
Gestion du passif	41 200 €	1,0%	1,0 €	
Reste des charges	100 €	0,0%	0,0 €	
Total	4 311 900 €	100%	109 €	

IV. Les modalités de financement

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

ID : 032-253201065-20230704-015_2023-DE

Le financement est principalement assuré par la participation des Communautés de Communes sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la redevance spéciale (RS).

Le taux de la TEOM est voté par les Communautés de Communes en fonction des besoins de financement du SICTOM EST. Le SICTOM EST, depuis 2014, date à laquelle, il a été diminué de 13% à 12.5%. Compte-tenu du taux de couverture négatif les années précédentes, le SICTOM EST a dû appeler une contribution plus importante auprès des communautés de communes, portant le taux de la TEOM à 13.6% en 2022.

La redevance spéciale

Le SICTOM EST a mis en place, comme la loi l'impose, la redevance spéciale. Cette redevance concerne les déchets de tous les « non-ménages », donc les professionnels, artisans, commerçants, administrations, associations, industriels...

Le Conseil Syndical a cependant décidé que cette redevance spéciale ne s'appliquerait qu'au-delà de 770 litres collectés par semaine. Elle apporte une recette non négligeable à l'équilibre financier du service de collecte des ordures ménagères.

En 2021, le SICTOM EST a décidé de ne plus collecter les gros producteurs de déchets d'activité économique (DAE) et de limiter la collecte aux professionnels produisant, au maximum, 3 conteneurs de 770 L par semaine. Il a porté à 550 €/conteneur et par an la redevance.

Cette décision a été prise au vu des textes suivants et de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) appliquée par l'Etat sur les déchets enfouis :

- Le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 : **oblige les professionnels depuis le 1^{er} juillet 2016 au tri à la source** et à la valorisation des **5 flux** déchets de papier/carton, métal, plastiques, verre et bois
- L'article L541-21-1 du code de l'environnement qui stipule que « **les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :**
 - o soit une **valorisation** sur place,
 - o soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la **valorisation**, et notamment favoriser un usage au sol de qualité élevée.*A compter du 1^{er} janvier 2023, cette obligation, s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de 5 tonnes de biodéchets par an.*

Cette obligation s'applique également à tous les producteurs de biodéchets conditionnés dans des emballages, y compris si ces emballages sont non compostables. Leurs modalités de gestion et de valorisation sont précisées par décret ».

- la loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance qui fixe des objectifs chiffrés sur la réduction et la valorisation des déchets et notamment **la réduction de 50% des quantités de déchets admis en installation de stockage (enfouissement pour le département) d'ici 2025.**

Cette décision a nécessité un gros travail qui a permis, tout en stoppant la collecte des gros producteurs, de recenser tous les professionnels qui étaient collectés par le SICTOM EST et qui, pour certains, n'étaient pas soumis à la redevance spéciale parce que non déclarés comme professionnels.

Le nombre de professionnels soumis à la redevance spéciale est passé de 132 en 2021 à **142 en 2022**, malgré la limitation du litrage collecté : 2 100 L/semaine maximum.